

**ANNEE 2021**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 30 JUIN 2021**

Délibération n°

**2021065**

Date de convocation : 24/06/2021

Date d'affichage : 05/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	19
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	20

Vote : 20

Pour : 19

Abstention : 1 (Mme Nathalie HARAN)

Contre : 0

**Adopté à la Majorité**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 24 juin 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA (arrivé à 19h45).

*Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.*

*Absents excusés* : Mmes Guénaël LE CAM, Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER) & Ms Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU.

*Secrétaire de séance* : Mme Sylvie ITHOURRIA.

### **OJ n 9 : Autorisation de percevoir le fonds de concours des colotis du lotissement Pétripaule pour la réhabilitation de la voirie et des réseaux de l'Impasse Cattun**

Rapporteur, Monsieur Le Maire :

Par délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2021, soumise au contrôle de légalité et affichée le 21 mai 2021, l'Impasse Cattun (voie desservant le lotissement Pétripaule), ainsi que ses dépendances, ont été incorporées dans le domaine public communal.

Au préalable, par l'intermédiaire d'un administrateur judiciaire, les 20 colotis du lotissement Pétripaule, ont versé une participation financière pour les travaux de réhabilitation de la voirie et des réseaux.

Ce fonds de concours s'élève à 41 200€ au total, soit 2 060€ par coloti.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal, d'accepter le fonds de concours des colotis du lotissement Pétripaule d'un montant de 41 200€ correspondant à leur participation au financement des travaux de remise en état de la voirie et des réseaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** avoir entendu l'exposé,

**APRES** en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le fonds de concours attribué par les 20 colotis du lotissement Pétripaule en vue de participer au financement de la réhabilitation de l'Impasse Cattun et ses dépendances ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier au nom et pour le compte de la commune.

Fait à Bassussarry le 30 juin 2021,

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

